

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt deux

Le : 11 Avril

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 30/03/2022

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET -- CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT -- MICHEL BAUVY -- CHARLÈNE CAZAU -- FRÉDÉRIC DUJARDIN -- JEAN-PIERRE ANTONIOLI -- NATHALIE ANZELIN -- BENOIT AURICES -- GILLES BALDAN -- JÉRÉMY BANOS -- MAGALI CAMINADE -- DOMINIQUE DECUPPIER -- VALÉRIE DELBOS GREGOIRE -- LOÏC HERVOCHE -- ORLANE LIRIA -- MARINE MAZZACATO -- MICHELE MICHALSKI -- AUDREY MORET -- PAOLA NERIA -- RAOUL ROUDET -- JEAN-MARIE VANZEMBERG -- GHISLAINE VICO

ABSENTS : MME DELBOS GREGOIRE - M. HERVOCHE

PROCURATIONS :

MME LIRIA AYANT DONNE POUVOIR A M. BALDAN

Monsieur Jérémie BANOS a été élu secrétaire,

OBJET
**Compte de
gestion 2021**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune observation ne peut être relevée :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget sur l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

AR Prefecture

047-214700692-20220411-D2022110407-DE
Reçu le 15/04/2022
Publié le 15/04/2022

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

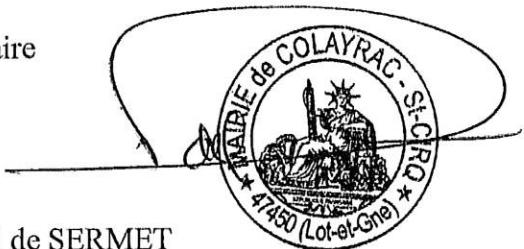
- de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 12 Avril 2022

Le Maire



Pascal de SERMET